



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMITÉ DES PÊCHES

## Trente-sixième session

8-12 juillet 2024

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION

#### Résumé

Le présent document fait la synthèse des réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et des priorités proposées pour les activités de l'Organisation en la matière dans le contexte de la Feuille de route sur la transformation bleue ainsi que du Cadre stratégique pour 2022-2031 et de son thème biennal: la gestion intégrée des ressources en eau. Il fait également le point sur les initiatives et les tendances mondiales en matière de développement qui pourraient avoir une influence sur les activités de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.

La FAO propose de poursuivre les efforts dans les domaines de travail prioritaires en matière de pêche et d'aquaculture que le Comité des pêches a approuvés à sa 35<sup>e</sup> session. Il s'agit notamment des trois piliers de la transformation bleue:

- l'aquaculture durable;
- la gestion durable de la pêche;
- le commerce et les chaînes de valeur durables; et aussi
- des questions transversales dans les domaines thématiques de la pêche et de l'aquaculture.

Le présent rapport est complété par le rapport de la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches (COFI/2024/INF/6), qui contient des informations pertinentes.

#### Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- commenter les réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture et leurs liens avec les domaines prioritaires du Programme du Cadre stratégique pour 2022-2031;
- donner son avis sur les tendances et les faits nouveaux observés aux niveaux mondial et sectoriel;

- donner des orientations sur les priorités pour les activités de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans le contexte de la Feuille de route sur la transformation bleue.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Manuel Barange  
Directeur  
Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO  
Courriel: [Manuel.Barange@fao.org](mailto:Manuel.Barange@fao.org)

## I. INTRODUCTION

1. Les participants à la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO ont approuvé le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, ainsi que le thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau à l'appui des *quatre améliorations*.
2. Les activités que la FAO mène reposent sur son Cadre stratégique 2022-2031, qui a pour ambition d'appuyer la réalisation du Programme 2030 au moyen d'une transformation conduisant à des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui contribuent à améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie en ne laissant personne de côté. Les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) qui y figurent illustrent les avantages comparatifs de la FAO sur les plans thématique et technique. Les priorités techniques sont établies de manière à s'articuler logiquement avec les DPP et les objectifs de développement durable (ODD) pertinents.
3. Au-delà de l'exercice biennal 2024-2025 et conformément au cycle de programmation et de budgétisation établi dans les Textes fondamentaux de la FAO, les contributions des comités techniques de 2024 sur les priorités orienteront les programmes de l'Organisation lors de l'exercice biennal 2026-2027 et étayeront l'examen du Cadre stratégique de la FAO qui sera présenté lors de la Conférence de l'Organisation en 2025.
4. La Division des pêches et de l'aquaculture (NFI) est responsable du DPP sur la transformation bleue (AP 2) et coresponsable de ceux qui ont trait à l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs (AP 4) et à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (AN 4). Si la pêche et l'aquaculture occupent une place prépondérante dans ces trois DPP, le soutien technique à ce secteur est apporté de manière transversale aux *quatre améliorations*, ce qui fait que la pêche et l'aquaculture sont présentes dans l'ensemble du Cadre stratégique.
5. Les produits alimentaires aquatiques sont essentiels à la transformation des systèmes alimentaires dans le monde et jouent un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, l'adaptation au changement climatique et le développement socioéconomique à l'échelle de la planète. Pour l'exercice biennal 2022-2023 et les suivants, la FAO a établi une [Feuille de route sur la transformation bleue](#)<sup>1</sup>, conforme à la [Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches \(2021\)](#)<sup>2</sup> et au Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031, en vue d'appuyer la transformation des systèmes alimentaires aquatiques et de maximiser leur contribution à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs qui suivront.
6. La première partie du présent document contient une synthèse des réalisations dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2022-2023. La partie suivante traite, en les replaçant dans le contexte des *quatre améliorations* et des cibles pertinentes des ODD, des grands faits récents et des grandes tendances, au niveau mondial et au niveau sectoriel, qui influenceront les futures activités de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Enfin, la dernière partie présente une ébauche des domaines d'activité prioritaires de la FAO relatifs aux pêches et à l'aquaculture dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 et de la Feuille de route sur la transformation bleue.

---

<sup>1</sup> La *transformation bleue* est une initiative ciblée qui vise à favoriser des approches innovantes qui élargissent la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à une alimentation saine et abordable. Atteindre les objectifs de la transformation bleue suppose de suivre des approches holistiques et adaptatives qui tiennent compte des interactions complexes entre les composantes mondiales et locales des systèmes alimentaires et qui soutiennent les interventions multipartites visant à garantir et à améliorer les moyens de subsistance, à favoriser la distribution équitable des avantages et à garantir la bonne utilisation et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes.

<sup>2</sup> FAO. 2021. Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021). Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3767fr>.

## II. RÉALISATIONS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN 2022-2023

7. Les systèmes alimentaires aquatiques sont au cœur des domaines prioritaires du Programme concernant les *quatre améliorations*. La FAO a établi une Feuille de route sur la transformation bleue, pour aligner, coordonner et guider ses travaux sur la pêche et l'aquaculture ainsi que pour présenter un cadre pour les systèmes alimentaires aquatiques. À sa 172<sup>e</sup> session, le Conseil de la FAO a confirmé qu'il soutenait le Cadre stratégique et la Feuille de route, en appelant «l'attention sur l'importance de la transformation bleue en tant que domaine prioritaire du Programme (DPP) et plan par étape qui reflètent la vision de la FAO dans le cadre de ses activités visant à parvenir à des systèmes aquatiques durables»<sup>3</sup>.

8. À sa 35<sup>e</sup> session, le Comité des pêches a approuvé une proposition de plan de travail et de priorités axés sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO en vue d'atteindre les trois principaux objectifs de la Feuille de route sur la transformation bleue:

- a. l'intensification et l'expansion de l'aquaculture durable permettent de satisfaire la demande mondiale d'aliments d'origine aquatique et de répartir équitablement les avantages;
- b. la gestion efficace de toutes les pêches assure des stocks en bonne santé et des moyens de subsistance équitables;
- c. l'amélioration des chaînes de valeur assure la viabilité sociale et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques.

9. Pour soutenir ces efforts, la FAO mettait en œuvre, fin 2023, 145 projets sur la pêche et l'aquaculture (68 pour cent sur le terrain) avec un budget de 775 millions d'USD (dont 27 pour cent de projets mondiaux ou interrégionaux).

### Principales réalisations en matière d'aquaculture durable

10. À sa 35<sup>e</sup> session, le Comité des pêches a approuvé les domaines techniques mis en avant ci-après concernant l'aquaculture<sup>4</sup>, eu égard à plusieurs DPP:

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'efficacité de la coopération, de la planification et de la gouvernance mondiales et régionales pour soutenir le développement de l'aquaculture.</li> <li>- Soutenir les technologies et une gestion innovantes pour une aquaculture durable à toutes les échelles.</li> <li>- Faciliter la mise en œuvre des pratiques aquacoles durables qui réduisent autant que possible l'impact environnemental et utilisent les ressources de façon efficace.</li> </ul>
AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités en matière de biosécurité, de lutte contre les maladies et de gestion de la santé aquatique aux niveaux local, national et mondial.</li> </ul>
AP 4: Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'accès des pêcheurs travaillant à petite et moyenne échelles aux financements, aux connaissances, aux données et aux informations leur permettant de faire grandir des entreprises aquacoles rentables, qui maximisent les avantages sociaux et réduisent l'impact environnemental autant qu'il est possible.</li> </ul>

<sup>3</sup> CL 172/REP, paragraphe 9 k.

<sup>4</sup> Voir le document COFI/2024/INF/6 et le document COFI/2022/12 ([Programme de travail de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en application du Cadre stratégique de l'Organisation](#)).

AV 2: Transformation rurale inclusive	1.1, 10.1, 10.2, 14.b	- Veiller à une participation et un emploi croissants des femmes et des jeunes dans le secteur aquacole.
---------------------------------------	-----------------------	--

11. Au cours du dernier exercice biennal, la FAO a continué d'œuvrer avec les membres en faveur du développement d'une aquaculture durable, en particulier dans les régions où celle-ci peut avoir un effet positif sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance, conformément aux objectifs de la [Feuille de route sur la transformation bleue](#) et aux DPP. Le soutien apporté était axé sur l'échange de connaissances techniques, le renforcement des capacités des personnes et des institutions, la mise sur pied de cadres de gouvernance favorables et le renforcement du potentiel commercial de l'aquaculture pour les jeunes et les femmes. On trouvera dans les paragraphes suivants des informations sur les réalisations obtenues au cours de l'exercice biennal 2022-2023 dans les différents domaines techniques mis en avant.

12. À sa 12<sup>e</sup> session, le Sous-Comité de l'aquaculture a approuvé la version révisée des Directives pour une aquaculture durable (COFI/2024/INF/7) et leur soumission à la 36<sup>e</sup> session du Comité des pêches pour adoption (COFI/2024/INF/8). Le projet de Directives pour une aquaculture durable est le fruit de consultations ouvertes, inclusives et transparentes et d'une approche participative dans le cadre desquelles on a réalisé 40 études de cas sur les meilleures pratiques, organisé 2 ateliers d'experts et 7 ateliers de consultation régionaux avec 120 membres et constitué un groupe de travail qui a été chargé de la rédaction.

13. En s'appuyant sur le domaine d'impact à valeur ajoutée *Blue Waves*, la FAO a facilité la création du Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable<sup>5</sup>, une plateforme mondiale d'échange d'informations qui vise à encourager la coopération Sud-Sud pour le développement et l'innovation dans le domaine de l'aquaculture. Parmi les projets menés conjointement par la FAO, des institutions de recherche et d'autres parties prenantes dans le cadre du Partenariat mondial, on citera l'essai sur l'utilisation de larves de mouche soldat noire comme aliment de substitution des poissons au Nigéria, des essais de production d'*Artemia* pour une consommation humaine directe en République démocratique populaire lao, le soutien au renforcement des capacités des services de vulgarisation en Afrique du Sud sur l'aquaponie ou encore un atelier mondial pour la promotion d'une aquaculture écologiquement durable.

14. Des études sur les modèles de gouvernance de l'aquaculture et leurs effets sur le secteur ont été réalisées dans 14 pays<sup>6</sup> et des études de cas diagnostiques sur la gouvernance de l'emploi dans l'aquaculture l'ont été dans 10 pays. Elles ont été complétées par des interventions directes dans les pays (par exemple au Malawi et en Zambie) et par des ateliers mondiaux de formation et de renforcement des capacités, qui avaient pour objet de fournir aux institutions et aux parties prenantes les compétences nécessaires à l'établissement de bons cadres de gouvernance de l'aquaculture.

15. AquaGRIS<sup>7</sup> – le Système mondial d'information sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture – a pour objet de pallier l'absence d'informations facilement accessibles sur les ressources génétiques aquatiques. Son développement se poursuit et il contient désormais des données sur 134 espèces et 270 organismes d'élevage primaires de 46 pays. Les données d'AquaGRIS peuvent aider les membres à mettre en œuvre le [Plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques](#), disponible dans toutes les langues de la FAO<sup>8</sup>.

16. S'agissant des technologies et de l'innovation, une version pilote de l'outil convivial pour la formulation des aliments aquacoles est désormais disponible et on a réalisé des études de cas sur les défis inhérents à l'aquaculture numérique dans huit pays africains en vue de mettre au jour les lacunes

<sup>5</sup> <https://www.fao.org/in-action/sustainable-aquaculture-partnership/fr>.

<sup>6</sup> Bangladesh, Botswana, Chili, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grèce, Indonésie, Mexique, Norvège, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam et Zimbabwe.

<sup>7</sup> <https://www.fao.org/fishery/aquagris/home>.

<sup>8</sup> FAO. 2022. Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9905fr>.

juridiques, institutionnelles et technologiques susceptibles d'entraver le développement de l'aquaculture numérique dans la région.

17. Les pays membres ont bénéficié d'une aide directe en vue de promouvoir l'expansion et l'intensification d'une aquaculture durable et résiliente. Parmi les activités menées, on citera la création d'un programme d'enseignement de l'aquaculture pour les écoles professionnelles autour du lac Victoria et des formations régionales sur une approche axée sur un système de marché pour des systèmes alimentaires résilients reposant sur l'agri-aquaculture dans les pays désertiques et arides.

18. Avec le soutien de la Norvège, de l'Union européenne et d'autres acteurs, on a mis au point des stratégies relatives à la santé des organismes aquatiques au niveau national (en Indonésie, par exemple) et aux niveaux sous-régional et régional (stratégie régionale relative à la santé des organismes aquatiques, par exemple, pour le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique [RCAAP] et le bassin du lac Victoria).

19. Le projet Fish4ACP<sup>9</sup>, financé par l'Union européenne, a permis de placer certaines initiatives relatives à l'aquaculture sous l'angle d'une approche par la chaîne de valeur. Les interventions menées en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Nigéria, au Sénégal et au Zimbabwe ont toutes fourni les ressources techniques et financières nécessaires pour stimuler une production aquacole durable dans les pays bénéficiaires.

### Principales réalisations en matière de pêche durable

20. À sa 35<sup>e</sup> session, le Comité des pêches a approuvé les domaines techniques mis en avant ci-après concernant la pêche, eu égard à plusieurs DPP<sup>10</sup>:

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'adoption et la mise en œuvre effective d'instruments internationaux, de mécanismes de coordination régionale, de plans d'action et de directives, nouveaux ou existants, et notamment d'instruments de lutte contre la pêche INDNR.</li> <li>- Élaborer des politiques, des structures de gouvernance et des institutions efficaces pour appuyer la pêche durable.</li> <li>- Faciliter l'accès équitable aux ressources et aux services pour améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche.</li> <li>- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans, stratégies et mesures de gestion des pêcheries au moyen d'une approche écosystémique des pêches.</li> <li>- Appuyer le développement de flottilles de pêche efficaces, sûres, innovantes et rentables.</li> <li>- Favoriser une approche écosystémique des pêches dans les zones hors juridiction nationale.</li> </ul>
AP 4: Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès équitable aux ressources et aux services pour améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche.</li> <li>- Appuyer l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.</li> </ul>

<sup>9</sup> <https://www.fao.org/in-action/sustainable-aquaculture-partnership/fr>.

<sup>10</sup> Voir le document COFI/2024/INF/6 et le document COFI/2022/12 ([Programme de travail de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en application du Cadre stratégique de l'Organisation](#)).

AE 3: Biodiversité et services écosystémiques	14.4, 15.1, 15.6	- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans, stratégies et mesures de gestion des pêcheries au moyen d'une approche écosystémique des pêches.
AV 2: Transformation rurale inclusive	1.1, 10.1, 10.2, 14.b	- Veiller à une participation croissante et à l'emploi des femmes et des jeunes dans l'aquaculture.  - Augmenter la capacité à accéder à la protection sociale, à des conditions de travail décentes et à la sécurité en mer.

21. En donnant la priorité à ces domaines techniques mis en avant au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a contribué aux efforts déployés dans le monde en faveur d'une gestion des pêches plus efficace et plus durable. Le travail a été axé sur la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments y afférents – en particulier ceux qui ont trait à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) –, la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD), la promotion de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP) et la garantie d'opérations de pêche sûres, productives et durables. Toutes ces actions vont dans le sens de la réalisation des objectifs de la [Feuille de route sur la transformation bleue](#) et des DPP et ont aidé les membres à œuvrer à la réalisation des ODD pertinents. On trouvera dans les paragraphes suivants des informations sur les réalisations obtenues au cours de l'exercice biennal 2022-2023 dans les différents domaines techniques mis en avant.

22. Comme indiqué à la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches et en consultation avec les membres, la FAO a mis au point une méthode actualisée d'estimation et de présentation des données pour son indice de l'état des stocks. Cette nouvelle méthode a été testée dans les principales zones de pêche de la FAO à des fins statistiques 31, 34, 37, 51 et 57; on trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document d'information COFI/2024/INF/10 et dans l'édition 2024 de *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*.

23. Concernant la lutte contre la pêche INDNR, six membres supplémentaires ont adhéré en mai 2024 à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, qui compte désormais 78 parties représentant 104 membres. Les participants à la 4<sup>e</sup> réunion des parties (mai 2023) ont adopté la [stratégie de Bali](#) pour que l'Accord soit mieux mis en œuvre et gagne en efficacité; quant au [Système mondial d'échange d'information \(GIES\)](#) y afférent, premier système mondial d'échange d'informations en matière d'application, il a été lancé en décembre 2023. La FAO a contribué au renforcement des capacités de mise en œuvre de l'Accord et de lutte contre la pêche INDNR dans plus de 30 pays, et tant les pays que les autres parties prenantes ont bénéficié de nouveaux outils tels que des [listes de contrôle et des directives techniques pour la lutte contre la pêche INDNR](#) ou des directives techniques sur les méthodologies et les indicateurs d'estimation de l'ampleur et de l'impact de la pêche INDNR<sup>11</sup>.

24. La FAO a sorti une nouvelle version du [Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement](#) et les membres ont continué de soumettre et d'actualiser des informations sur leurs flottilles. En complément, cinq ateliers régionaux ont permis de trouver des stratégies pour renforcer la réglementation, le suivi et le contrôle des opérations de transbordement dans le cadre de la mise en œuvre des Directives volontaires relatives au transbordement.

25. Pour soutenir les organes régionaux des pêches (ORP), dont les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), la FAO a œuvré en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de [cadres régionaux de coordination entre les ORP](#) dans l'océan Atlantique oriental et central et dans l'océan Indien occidental. Elle a également organisé le premier atelier mondial entre les ORP et les organismes de gestion des bassins, au cours duquel les participants ont réfléchi à comment intégrer la gestion des pêches continentales dans la gestion des bassins versants aux fins de la résilience face au climat, de la sécurité alimentaire et de l'utilisation durable des ressources.

<sup>11</sup> Voir le document COFI/2024/13.

26. L'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales<sup>12</sup> (2022) a permis de mieux comprendre ces secteurs et de renforcer les actions menées en vue de les soutenir. Parmi les principaux résultats obtenus, on citera la publication par la FAO, la Duke University et WorldFish de l'étude [\*illuminating Hidden Harvests – the contribution of small-scale Fisheries to sustainable development\*](#) (le résumé en français, intitulé *Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles – Les contributions de la pêche artisanale au développement durable*, est consultable à l'adresse suivante: <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc6062fr>), la mise en ligne de la [base de données stratégique et juridique SSF LEX](#) et la mise en place du sommet sur la pêche artisanale qui permettra aux organisations de petits pêcheurs et à leurs sympathisants de se réunir régulièrement.
27. La FAO a soutenu l'élaboration de plans d'action nationaux sur la pêche à petite échelle à Madagascar, au Malawi, en Namibie, en Ouganda, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie, dans le but de mettre en œuvre les Directives PAD au niveau national dans le cadre d'une approche participative, contextuelle et systématique. Parmi les résultats concrets obtenus, on citera la création d'organisations dédiées aux femmes dans le secteur de la pêche au Malawi, en Namibie et en République-Unie de Tanzanie, la fourniture de meilleurs équipements de transformation au Ghana, à Madagascar, au Malawi, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, ou encore le renforcement de la collaboration avec des partenaires fournisseurs de ressources (par exemple, avec l'Agence des États-Unis pour le développement international [USAID] aux Philippines).
28. En ce qui concerne les données et les connaissances sur la pêche à petite échelle, la FAO a, avec le soutien de la Suède et du domaine d'impact à valeur ajoutée *Blue Waves*, renforcé la collecte, la préparation et l'analyse des données sur les prises et l'effort de pêche des petits pêcheurs afin d'améliorer la gestion et l'élaboration des politiques en République-Unie de Tanzanie. On a ainsi validé un concept qui a permis de déployer à plus grande échelle l'approche Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles<sup>13</sup> dans d'autres pays et obtenu des informations pour préparer des orientations mondiales sur les données relative à la pêche à petite échelle, la collecte d'informations et l'analyse pour la gestion et l'élaboration des politiques.
29. La FAO a continué d'apporter son soutien à diverses pêcheries pour lesquelles on dispose de peu de données au Chili, au Costa Rica, au Mexique, au Pérou, en Thaïlande, en Méditerranée orientale, dans l'océan Indien occidental et en Afrique de l'Ouest et a élaboré un [manuel pratique sur la préparation des données pour éclairer les approches d'évaluation et de gestion dans les pêcheries de ce type](#). L'objectif avec ce manuel est de présenter, étape par étape, des conseils et des exemples sur la manière de préparer, d'explorer et d'analyser de manière critique les données sur les pêcheries dans des contextes où ces données sont peu nombreuses ainsi que sur la façon de s'adapter à chaque contexte.
30. L'initiative Pêches côtières menée par la FAO et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a permis d'élaborer un [outil d'évaluation des résultats des pêches](#) convivial et participatif qui a été testé avec fruit sur 10 pêcheries, dans 5 pays<sup>14</sup> et sur 3 continents. Avec le manuel mentionné au paragraphe précédent, cet outil d'évaluation constitue un bien public mondial qui permet de gérer les pêches dans les cas où l'on dispose de peu de données.
31. En menant différents projets, tels que le Programme AEP-Nansen en Afrique, EAF4SG dans la partie du plateau des Guyanes se trouvant entre le Brésil et le Guyana, AdriaMed<sup>15</sup> (Coopération scientifique à l'appui de la pêche responsable dans l'Adriatique) et MedSudMed<sup>16</sup> (Évaluation et contrôle des écosystèmes et des ressources des pêches dans le détroit de Sicile) en Méditerranée, ainsi que des interventions dans certains pays, la FAO a continué d'apporter un soutien direct à la mise en œuvre, au niveau mondial, d'une approche écosystémique de la pêche. La FAO et ses partenaires ont progressé dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des pêches dans au moins 12 États

---

<sup>12</sup> <https://www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022/home/fr/>.

<sup>13</sup> Voir [Applying the Illuminating Hidden Harvests approach \(fao.org\)](#).

<sup>14</sup> Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Équateur, Indonésie et Sénégal.

<sup>15</sup> [https://www.faoadriamed.org/html/adr\\_inf\\_centre.html](https://www.faoadriamed.org/html/adr_inf_centre.html).

<sup>16</sup> <https://www.faomedudmed.org/>.



membres<sup>17</sup> et ont renforcé les liens entre science et politique afin d'améliorer la gestion dans cinq ORP.

32. Pour parvenir à une pêche durable, il est essentiel d'améliorer la technologie des engins de pêche. À cette fin, la FAO a organisé une réunion du [Groupe de travail FAO/CIEM sur la technologie des pêches et le comportement du poisson](#) et un [symposium](#) à Kochi (Inde). Elle a aussi donné des avis techniques en vue de réduire le nombre d'engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, y compris sous la forme d'un cadre pour l'évaluation des risques du marquage des engins de pêche comme suggéré dans les [Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche](#), en particulier dans les instances internationales où les intervenants travaillent à la mise en place de mesures juridiquement contraignantes de lutte contre la pollution plastique.

33. Les acteurs du Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale<sup>18</sup>, financé par le FEM, ont œuvré en faveur d'outils de renforcement des capacités et de partage des connaissances tels que le cours en ligne sur la gestion de la pêche profonde, ont aidé les ORGP thonières à mettre en place une production thonière responsable, efficace et durable et à conserver la biodiversité, ont procédé à une analyse diagnostique socioécosystémique qui favorise une gestion multipartite responsable en mer des Sargasses et ont commencé à faire œuvre de sensibilisation sur les enjeux des zones hors juridiction nationale (ZHJN) dans le Pacifique au moyen du projet intersectoriel.

34. La FAO a accueilli, du 9 au 11 janvier 2024, la sixième édition de la [Conférence internationale sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche](#) (IFISH 6), qu'elle a organisée conjointement avec l'Institut national des États-Unis pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH) et le Centre pour la sécurité et la santé au travail du Nord-Est (NEC). Cette conférence a réuni 166 participants de plus de 32 pays et a débouché sur des solutions pratiques et applicables pour la sécurité en mer. Au niveau régional, la FAO a collaboré avec le Programme du golfe du Bengale – Organisation intergouvernementale (BOBP-IGO) à l'élaboration d'un plan d'action régional visant à renforcer la sécurité, le travail décent et la protection sociale dans le secteur de la pêche de la région visée par le programme (BOBSAFE), tout en apportant un soutien direct aux pays membres des régions Proche-Orient et Afrique du Nord, Asie et Pacifique et Caraïbes.

35. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et en coordination avec plusieurs membres, la FAO a mené à bien une analyse mondiale de la protection sociale dans le secteur de la pêche qui a permis de dresser un état des lieux des politiques et programmes existants, de faire le point sur les tendances et de recueillir des données sur l'impact socioéconomique des programmes de protection sociale pour les personnes qui dépendent de la pêche.

### Principales réalisations concernant le commerce et les chaînes de valeur durables

36. À sa 35<sup>e</sup> session, le Comité des pêches a approuvé les domaines techniques mis en avant ci-après concernant le commerce et les chaînes de valeur durables<sup>19</sup>:

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	- Promouvoir et appuyer l'élaboration de chaînes de valeur efficaces et inclusives de produits alimentaires aquatiques, qui augmentent la rentabilité et réduisent les pertes de produits alimentaires.

<sup>17</sup> Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guyana, Monténégro, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Suriname, Trinité-et-Tobago, Tunisie.

<sup>18</sup> <https://www.fao.org/in-action/commonoceans/en/> (en anglais).

<sup>19</sup> Voir le document COFI/2024/INF/6 et le document COFI/2022/12 ([Programme de travail de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en application du Cadre stratégique de l'Organisation](#)).

AP 4: Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	- Favoriser des chaînes de valeur transparentes, inclusives et équitables envers les femmes et les hommes.
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	- Promouvoir les produits alimentaires d'origine aquatique dans le cadre d'une alimentation saine et leur inclusion dans les politiques nationales de sécurité alimentaire.
AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	1.3, 2.1, 2.2, 3.2	- Favoriser l'augmentation de la consommation de produits alimentaires d'origine aquatique durables dans les zones où la sécurité alimentaire et nutritionnelle est faible.
AN 3: Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	- Favoriser un meilleur accès à des produits alimentaires d'origine aquatique sains, sûrs et de qualité élevée.
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	- Encourager et appuyer des pratiques et des processus de réduction des pertes et du gaspillage de poisson.
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	2.b, 2.c, 10.a, 17.11	- Favoriser un accès plus efficient des produits halieutiques et aquacoles aux marchés internationaux.

37. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a axé son soutien sur l'amélioration des chaînes de valeur, la réduction des pertes et du gaspillage, le renforcement des moyens de subsistance et l'amélioration du commerce et des conditions de marché. Ces mesures peuvent contribuer à la mise en place d'un commerce et de chaînes de valeur durables, à l'amélioration des moyens de subsistance, à la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à la garantie de l'accès et de la disponibilité, conformément aux objectifs de la [Feuille de route sur la transformation bleue](#) et aux DPP, et ainsi aider les membres à progresser sur la voie de la réalisation des ODD 1, 2, 5, 12 et 14. On trouvera dans les paragraphes suivants des informations sur les réalisations obtenues au cours de cette période dans les différents domaines techniques mis en avant.

38. Le projet Fish4ACP et le projet SVC4SIDS (financé par la République de Corée) ont continué de contribuer au développement des chaînes de valeur dans 15 pays<sup>20</sup>. Les partenariats multipartites établis dans les 12 pays partenaires du programme Fish4ACP permettront de définir comment les stratégies relatives aux chaînes de valeur évolueront à l'avenir. On trouvera des informations actualisées sur l'impact des projets, les résultats et les prochaines étapes sur les sites web qui y sont consacrés<sup>21</sup>.

39. En s'appuyant sur le domaine d'impact à valeur ajoutée *Blue Waves* et des partenaires fournisseurs de ressources, la FAO a combiné des méthodes d'évaluation des chaînes de valeur avec des interventions pratiques et des mesures de renforcement des capacités dans certains pays. Par exemple, elle a aidé la Mauritanie à élaborer un plan d'action national pour la traçabilité des produits alimentaires aquatiques. La Barbade, elle, a mis en place un partenariat public-privé multisectoriel qui débouchera sur l'ouverture d'un centre national de formation à l'ensilage et sur la création d'un programme d'études grâce auquel les participants apprendront à mieux utiliser les déchets de poissons et de plantes pour produire des aliments pour animaux.

40. Les produits alimentaires aquatiques offrent à la FAO un angle d'approche essentiel dans les efforts qu'elle déploie en vue de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. L'Organisation a élaboré et mis en œuvre des stratégies fondées sur des solutions multidimensionnelles pour réduire les pertes et le gaspillage dans les chaînes de valeur aquatiques de trois pays. Il s'agissait notamment de renforcer la capacité des autorités compétentes à évaluer les pertes de poissons et à recueillir des données et de sensibiliser les parties prenantes à la lutte contre les pertes et les gaspillages.

<sup>20</sup> Barbade, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Guyana, Îles Marshall, Kiribati, Nigéria, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Zambie, Zimbabwe.

<sup>21</sup> <https://www.fao.org/in-action/kofap/projects/svc4sids/en/> et <https://www.fao.org/in-action/fish-4-acp/what-we-do/about/fr/>.

41. Le projet GLOBEFISH a donné lieu à la création d'un tableau de bord en ligne des prix des produits européens et à la publication du rapport intitulé [Chinese Price Report](#), qui donne des informations uniques sur le marché chinois. La FAO a également publié le rapport [Mapping Distant-Water Fisheries Access Arrangements](#), qui présente une analyse de la structure institutionnelle, des motivations stratégiques et de la dynamique économique des accords d'accès aux pêcheries de trois pays ou régions détenteurs de ressources (Ghana, Namibie, pays et territoires insulaires du Pacifique) et de trois pays ou régions à la recherche de ressources (Chine, Japon et Union européenne).
42. La FAO a mis la dernière main à l'[annexe sur la pêche industrielle pour le projet de directives sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture](#), élaboré avec le soutien du Sous-Comité du commerce du poisson. Ces directives s'adressent aux opérateurs privés, mais elles intègrent les points de vue des nombreuses parties prenantes consultées lors de la rédaction et se fondent sur les instruments existants dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
43. Vingt membres d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe ont pris part aux activités réalisées dans le cadre de l'[initiative sur les ports bleus](#). Une collaboration menée avec six autorités nationales des ports et des pêches, trois organisations internationales et deux associations portuaires internationales a permis d'élaborer une [feuille de route sur les ports bleus](#). Les ateliers nationaux, régionaux et mondiaux organisés dans ce contexte visaient à renforcer les capacités locales s'agissant des relations entre les villes et les ports et aussi de la traçabilité et de la transition numérique des ports de pêche.
44. Concernant la gestion sanitaire dans l'aquaculture, la FAO a continué de mettre en œuvre l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole, passant de la théorie à la pratique grâce aux [directives d'application](#) et aux boîtes à outils, en passe d'être achevées, sur l'analyse des risques dans les chaînes de valeur de l'aquaculture et l'analyse coûts-avantages des systèmes de biosécurité aquatique. Une initiative qui a consisté à combiner une [formation en ligne sur la biosécurité dans l'aquaculture](#) et une formation en présentiel a été menée à bien dans des pays d'Afrique et d'Asie.
45. Quatre nouveaux centres de référence de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et de la biosécurité de l'aquaculture ont été désignés en 2023 en Chine, aux États-Unis d'Amérique et en Inde; ils aideront à la mise en œuvre du [Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025](#) et soutiendront l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie au niveau mondial pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. La FAO compte sur les [centres de référence](#) pour l'aider à lutter contre la résistance aux antimicrobiens ainsi que dans le contexte de l'approche «Une seule santé».
46. En ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, la [Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les risques et bénéfiques de la consommation de poisson](#) a débouché sur un cadre d'évaluation de ces risques et bénéfiques qui servira également de guide à la Commission du Codex Alimentarius.
47. La FAO a accueilli la [6<sup>e</sup> session du Groupe intergouvernemental FAO/COI-UNESCO sur les efflorescences algales nuisibles](#) (IPHAB), qui fournit des avis pour la surveillance et la gestion de ces efflorescences. Les participants ont passé en revue les domaines de recherche prioritaires et ont réfléchi à comment produire des données qui permettraient d'améliorer la compréhension scientifique de l'écologie sous-jacente et des éléments déclencheurs des intoxications par les mollusques et la ciguatera. La FAO a également produit une série de documents techniques et documents de référence sur les risques sanitaires associés aux algues marines et aux microplastiques, pour contribuer à l'élaboration de normes internationales.
48. En ce qui concerne l'alimentation saine et la nutrition pour les personnes les plus vulnérables, la FAO a œuvré en faveur de l'inclusion du poisson dans les programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale, notamment au moyen d'un projet pilote qui a permis d'introduire de la poudre de poisson dans les repas scolaires au Malawi et d'intégrer des produits dérivés du tilapia dans les repas scolaires en Uruguay (en collaboration avec INFOPECA). C'est ainsi qu'on a créé, par exemple, une boîte à outils permettant d'intégrer le poisson dans ces programmes.

### Principales réalisations concernant les domaines transversaux de la pêche et de l'aquaculture

49. À sa 35<sup>e</sup> session, le Comité des pêches a approuvé les domaines techniques mis en avant ci-après concernant les thématiques transversales<sup>22</sup>:

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	- Augmenter la qualité et la couverture des statistiques sur la pêche et l'aquaculture.
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	- Encourager et faciliter la mise en place de mesures de gestion des pêches et de l'aquaculture qui renforcent l'adaptation au changement climatique dans les chaînes de valeur de produits alimentaires aquatiques.
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.a, 5.c	- Multiplier les interventions tenant compte des questions de genre dans les chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques pour favoriser l'égalité des genres et l'émancipation des femmes.
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	- Promouvoir et favoriser des pratiques halieutiques et aquacoles efficaces qui répondent à des objectifs écologiques, sociaux et économiques, examiner les arbitrages à opérer et renforcer la résilience face aux facteurs de perturbation.

50. La FAO a continué à jouer son rôle de principal fournisseur de statistiques mondiales sur la pêche et l'aquaculture, en recueillant des données sur la production de la pêche de capture et de l'aquaculture, la production et le commerce des produits de la pêche, les pêcheurs et les pisciculteurs, les navires de pêche et la consommation apparente de poisson. Elle a également apporté des connaissances interdisciplinaires sous la forme de normes, de directives, d'outils, d'une expertise et de formations sur les statistiques et les systèmes d'information sur les pêches et l'aquaculture.

51. Au niveau régional, la FAO a mis en ligne l'Atlas mondial du thon du Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries (FIRMS)<sup>23</sup> et a conclu avec cinq ORGP thonières un accord de rationalisation de la mise à jour annuelle de leurs données. Quant au Système d'information sur les pêches de l'Atlantique Centre-Ouest (WECAFIS), autre outil qui a été mis au point, il contient les données que huit pays membres de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) ont communiquées en réponse à un appel à données pilote. La FAO a en outre renforcé les bases de données régionales de deux autres parties. Les systèmes d'information sur les captures et l'effort de pêche relevant de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) et du Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée (CPCO) sont également opérationnels.

52. Les plateformes Calipso<sup>24</sup> et Open Artfish<sup>25</sup> pour les données et les statistiques des pêches sont désormais pleinement opérationnelles et le logiciel a été déployé dans 10 pays; quatre autres membres ont demandé l'accès au système.

53. La FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont en outre fait paraître en 2022 et en 2023 les projections à moyen terme sur les poissons incluses dans la publication annuelle *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO*<sup>26</sup>.

<sup>22</sup> Voir le document COFI/2024/INF/6 et le document COFI/2022/12 ([Programme de travail de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en application du Cadre stratégique de l'Organisation](#)).

<sup>23</sup> <https://www.fao.org/figis/geoserver/tunaatlas/>.

<sup>24</sup> <https://www.fao.org/fishery/en/statistics/software/calipseo>.

<sup>25</sup> <https://www.fao.org/fishery/en/statistics/software/open-artfish>.

<sup>26</sup> <https://www.agri-outlook.org/fr/>.

54. S'agissant de la résilience, la FAO a travaillé au renforcement des capacités institutionnelles d'évaluation des dégâts et des besoins après des catastrophes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture des Caraïbes orientales; elle a apporté un soutien aux fins de l'évaluation des dommages et des pertes du secteur dans différents pays après des catastrophes et a aidé ses bureaux (sous-)régionaux et ses bureaux de pays à gérer les catastrophes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Elle terminera bientôt une étude sur les effets potentiels de l'Oscillation australe El Niño sur les systèmes alimentaires aquatiques.

55. Compte tenu du besoin urgent de projections solides des incidences du changement climatique sur les écosystèmes marins et les pêcheries qu'ils soutiennent, la FAO a collaboré avec l'équipe chargée du Projet de comparaison intermodèle des pêches et des écosystèmes marins (FishMIP) pour fournir des projections de la biomasse de poissons exploitables dans différents scénarios socioéconomiques et de changement climatique et pour différentes régions du monde (COFI/2024/SBD.4).

56. En ce qui concerne la biodiversité, la FAO a élaboré des documents d'orientation et apporté un soutien direct pour renforcer la capacité des membres à mettre en œuvre d'autres mesures de conservation efficaces par zone pour leurs écosystèmes aquatiques. Ainsi, elle a organisé des ateliers dans six régions et trois pays, établi un manuel en quatre langues sur le recensement et l'évaluation des autres mesures de conservation efficaces par zone dans les pêcheries marines et l'établissement de rapports à leur sujet et créé deux cours en ligne qui accompagnent le manuel.

57. Pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), des experts des espèces concernées, de la gestion des pêches et du commerce international ont établi, en tenant compte des avis d'observateurs du Secrétariat de la CITES, le rapport du septième Groupe consultatif d'experts de la FAO chargé de l'évaluation des propositions d'amendement des annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales<sup>27</sup>.

58. Grâce à sa boîte à outils pour l'adaptation de la pêche et de l'aquaculture, la FAO a soutenu des projets d'adaptation au changement climatique dans plus de 20 pays d'Afrique et des régions Asie et Pacifique, et Caraïbes et Amérique latine, avec le soutien financier du Canada, de la Norvège, de l'Union européenne, du FEM et du Fonds vert pour le climat (FVC). Ces projets ont permis de concevoir des mesures d'adaptation au changement climatique pratiques et adaptées au contexte, qui non seulement renforcent la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance, mais aussi contribuent à la conservation de la biodiversité et à d'autres priorités de développement. On trouvera davantage d'informations sur les activités de la FAO concernant le changement climatique dans les documents COFI/2024/8 et COFI/2024/INF/17.

### **Lacunes et enseignements tirés au cours de la période 2022-2023**

59. Les réalisations que la FAO a obtenues en 2022 et 2023 témoignent de la solidité de son mandat et de sa position au niveau mondial concernant la pêche et l'aquaculture, tout comme les débats menés au sein du Comité des pêches et des sous-comités de celui-ci et les résultats obtenus dans ces instances, le Code de conduite pour une pêche responsable et la Déclaration du Comité des pêches sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture. Les activités de la FAO concernant la gestion des pêches, la pêche à petite échelle et la pêche INDNR, entre autres, sont éclairées par une série d'instruments négociés au niveau international. La FAO dispose ainsi d'une base normative solide, qui lui garantit que ses travaux sont acceptés et accueillis favorablement par les membres.

60. L'importance que les produits alimentaires aquatiques revêtent pour la sécurité alimentaire et la nutrition étant de plus en plus reconnue et les environnements aquatiques jouant un rôle de plus en plus important dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'expertise de la FAO dans ces domaines est de plus en plus demandée. L'Organisation doit donc planifier l'utilisation de ses ressources financières et humaines limitées et fixer des priorités à ce sujet.

---

<sup>27</sup> Voir [Groupe consultatif d'experts chargé de l'évaluation des propositions d'amendement des annexes de la CITES – Pêche et aquaculture](#).

À cela s'ajoute le fait que l'ampleur des conflits en cours dans le monde ne cesse de compliquer la mobilisation des ressources.

61. La FAO doit continuer à collaborer avec ses partenaires pour insister en permanence sur l'importance des produits alimentaires aquatiques dans la réalisation du Programme 2030 et faire passer un message clair, concis et compréhensible sur son rôle. C'est là un élément clé de la Feuille de route sur la transformation bleue. L'Organisation continuera de s'appuyer sur cette feuille de route et sur les décisions du Comité des pêches et des sous-comités de celui-ci pour planifier son plan de travail et fixer ses priorités en la matière tout en tenant compte des ressources disponibles, et pour mobiliser des fonds supplémentaires.

62. La FAO a présenté à la 137<sup>e</sup> session de son Comité du Programme un rapport d'évaluation de sa contribution à la réalisation de l'ODD 14 (Vie aquatique). Dans cette évaluation, il a été noté que la FAO se trouvait dans une position privilégiée pour ce qui est de contribuer à l'ODD 14 et les grands efforts de l'Organisation ont été reconnus. Il y est recommandé, entre autres choses, que la FAO continue de travailler à l'amélioration des indicateurs relatifs à l'ODD 14 (en particulier l'indicateur 14.6.1), crée un programme mondial de renforcement des capacités concernant les évaluations des stocks et les systèmes de collecte de données et continue de tirer parti des capacités et de la participation des parties prenantes, en particulier les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, concernant les enjeux des systèmes alimentaires aquatiques. La FAO a tenu compte de ces enseignements et de ces recommandations dans ses priorités pour l'exercice biennal 2024-2025.

63. La Feuille de route sur la transformation bleue étant pleinement intégrée dans sa planification, la FAO l'a utilisée pour construire son plan de travail pour l'exercice biennal 2024-2025 et définir les priorités dans celui-ci. Ainsi, ses compétences et son expertise sont déployées de manière appropriée et ses priorités traduisent le financement actuel et non le financement attendu. Sur ce dernier point, la FAO a intégré la mobilisation des ressources et le financement des projets dans le plan de travail de sorte à relier le financement ordinaire et le financement extrabudgétaire au message unique relatif à la transformation bleue. Cela permettra d'améliorer les rapports étant donné que les étapes annuelles sont intégrées plus clairement dans la réflexion stratégique à plus long terme.

### III. FAITS RÉCENTS ET TENDANCES AU NIVEAU MONDIAL ET LEURS CONSÉQUENCES POUR LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

#### Exercice de prospective stratégique de la FAO

64. Les membres lui ayant demandé de renforcer ses capacités de prospective stratégique, la FAO a réalisé sur la période 2020-2022 un exercice de ce genre, qui a conduit à l'établissement du [Cadre stratégique 2022-2031](#) et du rapport phare intitulé *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation* (le résumé en français, intitulé *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: Moteurs et déclencheurs de transformation*, est consultable à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/2432251d-c83b-4d99-a88a-2d49d635cda9/content>). Dans ce dernier, les économies océaniques durables ont été considérées comme un des moteurs fondamentaux (le moteur 18) des systèmes socioéconomiques, environnementaux et agroalimentaires. Il y est expliqué que la production d'aliments d'origine aquatique, notamment l'aquaculture, a connu une croissance rapide ces 30 dernières années et est devenue une source importante de protéines animales de grande qualité, d'acides gras polyinsaturés et de micronutriments. On y présente également des solutions aux obstacles et aux défis rencontrés dans le contexte des produits alimentaires aquatiques.

65. La FAO travaille actuellement à des exercices de prospective régionale, dans le cadre desquels elle développera une méthode et des réflexions similaires sur les moteurs et les scénarios pour chaque région. Les politiques relatives aux économies océaniques durables sont un moteur qui est souvent pris en considération dans les débats et les analyses, en particulier pour les petits États insulaires en développement (PEID). Parmi les enjeux recensés au titre de ce moteur aux niveaux régional et sous-régional, on peut citer des problèmes tels que la dégradation des écosystèmes ou les incidences

de la pêche INDNR sur les stocks halieutiques côtiers et la consommation locale de poissons. Le tourisme est apparu comme une activité de développement océanique très rémunératrice pour les PEID. Toutefois, des risques persistent en raison de la dégradation potentielle des écosystèmes côtiers dans les lieux touristiques, du fait de la pollution et de la construction excessive. On trouvera des informations sur les consultations d'experts et une analyse plus approfondie de ces moteurs et d'autres moteurs dans les rapports sur les prospectives régionales.

### Faits récents et tendances au niveau mondial

66. Entre 691 et 783 millions de personnes souffrent de la faim aujourd'hui, soit environ 122 millions de plus qu'avant la pandémie de COVID-19. En outre, en 2021, 3,1 milliards d'êtres humains (soit 42 pour cent de la population mondiale) n'avaient pas les moyens d'avoir une alimentation saine. La faim et la malnutrition sévissent de manière inégale d'un continent à l'autre et d'un pays à l'autre et les systèmes agroalimentaires actuels sont très vulnérables aux chocs et aux perturbations dus à la variabilité du climat et aux phénomènes climatiques extrêmes.

67. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est face à des défis majeurs liés au changement climatique, à la pénurie d'eau, à la pollution, à la perte de biodiversité et à d'autres impacts anthropiques. La communauté internationale a mis en place de nombreuses instances et initiatives au niveau mondial pour relever ces défis, notamment le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique, la CITES, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants, le Pacte mondial des Nations Unies, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (Décennie de l'Océan), l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le G7, le G20 et l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, ainsi que l'accord international à venir sur la pollution plastique. La FAO soutient ses membres dans chacune de ces instances, pour que les besoins et les difficultés propres aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture soient pris en considération.

#### *Faits récents et tendances concernant l'amélioration en matière de production*

68. La production mondiale de la pêche et de l'aquaculture a atteint un record de 223,2 millions de tonnes en 2022, dont 185,4 millions de tonnes d'animaux aquatiques et 37,8 millions de tonnes (poids humide) d'algues.

69. En 2022, la production aquacole mondiale a atteint la quantité sans précédent de 130,9 millions de tonnes, soit une augmentation de 7,6 pour cent depuis 2020 et 59 pour cent de la production mondiale de la pêche et de l'aquaculture. C'est donc l'aquaculture qui, pour la première fois, est à l'origine de la majorité de la production d'animaux aquatiques dans le monde (51 pour cent). Malgré la croissance soutenue du secteur, l'aquaculture reste dominée par un petit nombre de pays, et de nombreux pays à faible revenu d'Afrique et d'Asie n'exploitent pas encore pleinement leur potentiel.

70. L'intensification et l'expansion de l'aquaculture doivent reposer sur une approche écosystémique de façon à réduire autant que possible les incidences environnementales et à garantir la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, en utilisant les intrants et les ressources, en particulier l'eau, la terre et les aliments pour animaux, de façon efficace, variée et positive pour la nature, tout en améliorant les rendements et en soutenant les moyens de subsistance, notamment pour les populations les plus vulnérables.

71. La production mondiale de la pêche de capture reste pratiquement inchangée depuis la fin des années 1980. En 2022, ce secteur a produit 92,3 millions de tonnes. Les pêches de capture marines restent une grande source de production d'animaux aquatiques dans le monde. Toutefois, la part des stocks marins exploités à un niveau biologiquement durable a diminué pour atteindre 62,3 pour cent en 2021, soit 2,3 pour cent de moins qu'en 2019. On estime que 78,9 pour cent des quantités débarquées en 2021 provenaient de stocks exploités à un niveau biologiquement durable, ce qui tend à confirmer

l'idée selon laquelle une gestion efficace des pêches permet de reconstituer les stocks tout en accroissant les captures.

72. Il faut redoubler d'efforts pour que 100 pour cent des pêcheries des eaux intérieures et des océans soient gérées efficacement. Cela est essentiel pour inverser les pratiques non durables, lutter contre la pêche INDNR et réduire la surpêche.

*Faits récents et tendances concernant l'amélioration en matière de nutrition*

73. En raison de leur grande diversité et de leur capacité à fournir des services écosystémiques et des nutriments essentiels à une alimentation saine, les systèmes alimentaires aquatiques sont une solution viable et efficace pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial, aujourd'hui et pour les générations futures. La consommation de produits alimentaires aquatiques est un moyen particulièrement efficace de remédier aux carences dans les groupes démographiques vulnérables, tels que les jeunes enfants, les personnes âgées et les femmes en âge de procréer. Il convient de poursuivre les efforts visant à promouvoir les produits alimentaires aquatiques dans le cadre d'une alimentation saine.

74. On ne cesse de gagner en efficacité dans l'utilisation et la transformation des produits aquatiques, ce qui a permis de rendre disponible pour la consommation humaine 89 pour cent de la production mondiale d'animaux aquatiques (185,4 millions de tonnes) en 2022. Depuis 1961, la consommation de produits alimentaires aquatiques par habitant s'accroît presque deux fois plus vite que la population mondiale. Au niveau mondial, la consommation apparente de produits alimentaires aquatiques par habitant atteint désormais 20,7 kg, soit une nette augmentation par rapport à la consommation estimée en 1961 (9,1 kg).

75. Selon les projections de la FAO, on produira, en 2032, 205 millions de tonnes d'animaux aquatiques, à raison de 111 millions de tonnes pour l'aquaculture et de 94 millions de tonnes pour la pêche. Jusqu'à 90 pour cent de cette production seraient destinés à la consommation humaine, soit une offre moyenne de 21,3 kg par personne. La consommation par habitant devrait augmenter sur tous les continents, à l'exception de l'Afrique, où la population devrait s'accroître plus rapidement que la production des produits alimentaires aquatiques. Il faut s'attaquer à ce problème de façon prioritaire, en particulier en Afrique subsaharienne, puisque les produits alimentaires aquatiques sont essentiels à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans de nombreux pays de la région.

76. S'agissant des processus mondiaux relatifs au commerce, la FAO apporte un soutien technique à l'OMC et à ses membres en ce qui concerne les pêches, en se concentrant tout particulièrement sur les trois piliers de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche (l'interdiction des subventions à la pêche de stocks surexploités, à la pêche INDNR et à la pêche non réglementée dans les zones hors juridiction nationale). Ces activités portent également sur d'autres thèmes liés aux poissons, en rapport avec la poursuite des négociations au sein de l'OMC sur les subventions à la pêche. En outre, la FAO apporte une assistance technique dans la phase initiale du paramétrage du mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche, notamment pour ce qui est de définir quels projets de renforcement des capacités elle pourrait entreprendre pour aider l'OMC et les membres de celle-ci dans le cadre de ce mécanisme.

77. Bien que l'on constate de nettes améliorations dans la transformation et l'utilisation des produits alimentaires aquatiques, il convient de redoubler d'efforts pour réduire les pertes et le gaspillage de produits aquatiques, en déployant à plus grande échelle les initiatives de la FAO qui promeuvent avec fruit des technologies innovantes, en mettant en œuvre des solutions fondées sur l'économie circulaire et en facilitant l'accès des producteurs, notamment ceux qui travaillent à petite échelle, aux consommateurs sur les marchés régionaux et internationaux.

*Faits récents et tendances concernant l'amélioration en matière d'environnement*

78. Les systèmes alimentaires aquatiques sont de plus en plus reconnus pour leurs contributions respectueuses de l'environnement à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la lutte contre la pauvreté et à la résolution des questions socioéconomiques. Les systèmes de production alimentaire aquatiques



ont souvent une empreinte écologique plus faible que les systèmes de production alimentaire animale terrestres. C'est notamment le cas des systèmes d'aquaculture sans apport de nourriture, par exemple la production de bivalves ou d'algues marines. En moyenne, les systèmes de production alimentaire aquatiques émettent moins de gaz à effet de serre, d'azote et de phosphore et nécessitent peu d'eau douce et de terres, voire n'en ont pas besoin du tout. Ils sont en outre plus efficaces pour ce qui est de transformer les aliments pour animaux en chair.

79. Les participants à l'édition 2023 du Dialogue sur les océans, organisé dans le cadre de la CCNUCC, ont reconnu que les produits alimentaires aquatiques recelaient un grand potentiel s'agissant d'apporter des solutions essentielles pour le climat et qu'il était important de les intégrer dans les processus nationaux et multilatéraux relatifs au climat. Dans le cadre de la Décennie de l'Océan a été lancé le processus stratégique Vision 2030, qui vise à définir les ambitions et les mesures de réussite, ainsi que les indicateurs correspondants, pour chacun des 10 défis recensés dans ce contexte<sup>28</sup>. La FAO a coprésidé un groupe de travail sur le défi 3 et a contribué à l'élaboration d'un livre blanc en vue de générer des connaissances, soutenir l'innovation et développer des solutions pour optimiser le rôle de l'océan dans l'alimentation durable de la population mondiale dans des conditions environnementales, sociales et climatiques changeantes.

80. Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, le processus visant à l'établissement d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a donné lieu fin 2022 à l'établissement du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La FAO œuvre en faveur de l'application des critères de la Convention relatifs aux autres mesures de conservation efficaces par zone dans le secteur de la pêche.

81. Enfin, deux forums internationaux travaillent à l'établissement de mesures juridiquement contraignantes pour lutter contre la pollution plastique dans le milieu marin, y compris la pollution due aux activités de pêche et d'aquaculture. La FAO reste déterminée à fournir des avis techniques, le cas échéant, au comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique et au Sous-Comité de la prévention de la pollution et de l'intervention du Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale.

#### *Faits récents et tendances concernant l'amélioration en matière de conditions de vie*

82. On estime que le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture représentait en 2022 61,8 millions d'emplois à temps plein, à temps partiel ou occasionnels, soit une légère baisse par rapport au chiffre de 2020 (62,8 millions). Cinquante-quatre pour cent de ces emplois se trouvaient dans la pêche et 36 pour cent dans l'aquaculture (pour 10 pour cent des emplois, le sous-secteur n'était pas précisé). Dans les cas où les données sont ventilées par sexe (ce qui est le cas pour 66 pour cent d'entre elles), on constate que 24 pour cent des pêcheurs et des aquaculteurs étaient des femmes en 2022; celles-ci constituaient 28 pour cent de la main-d'œuvre dans la pêche continentale et 62 pour cent des travailleurs dans les secteurs de la transformation secondaire. Cinquante-trois pour cent des femmes y travaillaient à temps plein, contre 57 pour cent des hommes. Toutefois, il persiste des inégalités entre les sexes, par exemple des différences de rémunération, une reconnaissance insuffisante de la contribution des femmes au secteur ou encore de la violence à leur égard.

83. Les pêcheries à petite échelle sont à l'origine d'environ 40 pour cent des captures mondiales et occupent 90 pour cent de la main-d'œuvre de la pêche de capture; 40 pour cent des travailleurs de la chaîne de valeur aquatique sont des femmes. On estime que 500 millions de personnes dépendent de la pêche à petite échelle pour leur subsistance, dont 53 millions pratiquent la pêche de subsistance, parmi lesquels 45 pour cent sont des femmes. Il demeure essentiel de renforcer la reconnaissance et la gouvernance des pêcheries à petite échelle en mettant en place des approches de cogestion qui permettent d'obtenir une exploitation durable, un développement socioéconomique équitable et l'égalité des chances pour tous.

---

<sup>28</sup> Voir <https://oceandecade.org/fr/challenges/>.

84. Le commerce mondial des produits aquatiques a continué de croître. Concernant plus de 230 pays, il a généré un montant record de 195 milliards d'USD en 2022. Le commerce de produits animaux aquatiques représentait plus de 9,1 pour cent du commerce agricole total (hors produits forestiers) et environ 1 pour cent du commerce total de marchandises en valeur.

#### IV. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES DANS LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE POUR L'EXERCICE 2024-2025 ET AU-DELÀ

85. La FAO propose de continuer de travailler, au cours du prochain exercice biennal, dans les quatre domaines techniques prioritaires approuvés à la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches, en modifiant quelque peu le nombre de DPP pour tenir compte des faits survenus récemment dans l'environnement extérieur et des enseignements tirés en 2022 et 2023.

##### Priorités pour une aquaculture durable

86. La FAO cherche avant tout à soutenir l'intensification et l'expansion durables de l'aquaculture, afin de répondre à la demande croissante de produits alimentaires aquatiques. Selon les résultats escomptés de la Feuille de route sur la transformation bleue, cela suppose au moins une croissance de 35 pour cent de la production aquacole durable d'ici à 2030 ainsi qu'une croissance des moyens de subsistance durables, en particulier dans les régions à déficit vivrier.

87. Les priorités 2024-2025 décrites dans le tableau 1 ci-dessous sont légèrement modifiées par rapport à celles qui ont été approuvées à la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches. Les domaines techniques qu'elles mettent en avant sont plus spécifiques, compte tenu des conditions actuelles; ces priorités donnent ainsi une image plus claire du plan de travail de la FAO pour l'exercice biennal. Elles traduisent en outre l'approbation des Directives pour une aquaculture durable à la 12<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture. Il est proposé de retirer le DPP AV 2 (Transformation rurale inclusive) afin de mettre davantage l'accent sur l'AP 2 et l'AP 4, d'autant que tous deux mettent fortement l'accent sur les moyens de subsistance des communautés rurales.

Tableau 1: Relation entre les DPP, les cibles des ODD et les domaines techniques mis en avant pour une aquaculture durable

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques spécifiques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la mise en œuvre des Directives pour une aquaculture durable.</li> <li>- Renforcer les mécanismes mondiaux ou régionaux de partage des technologies et des innovations pour contribuer à l'efficacité et à l'efficacité des opérations aquacoles.</li> <li>- Aider les membres et les producteurs à faire gagner les opérations aquacoles en efficacité et en durabilité (meilleure gestion des intrants, utilisation de ressources durables et différentes, application des meilleures pratiques technologiques, usage approprié des innovations et de la transition numérique, meilleure gestion des déchets aquacoles et renforcement des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, par exemple).</li> <li>- Soutenir le renforcement des capacités, en particulier celles des femmes et des jeunes, afin d'accroître la production aquacole dans des systèmes à faible consommation d'intrants, intégrés et/ou sans apport de nourriture, notamment la conchyliculture et l'algoculture.</li> <li>- Mieux développer et planifier l'aquaculture au niveau national afin de soutenir son expansion et son intensification durables.</li> </ul>

AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'élaboration de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole et soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens.</li> <li>- Renforcer les capacités locales, nationales et régionales en matière de biosécurité, d'analyse des risques et de gestion de la santé dans les systèmes de production alimentaire aquatiques.</li> </ul>
AP 4: Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des petits aquaculteurs, notamment les femmes et les jeunes, à participer à la prise de décision, à gérer et à accéder aux ressources et aux services de sorte à développer une aquaculture durable et de meilleurs moyens de subsistance.</li> </ul>

88. La FAO entend donner la priorité à la mise en œuvre des Directives pour une aquaculture durable, notamment en menant une campagne mondiale de sensibilisation et de communication, en intégrant ces directives dans les initiatives mondiales en cours, en les adaptant aux réalités locales et en veillant à ce que les secteurs aquacoles nationaux naissants ou qui se développent respectent les pratiques optimales qui y sont définies.

89. La FAO et ses partenaires continueront d'œuvrer en faveur des échanges de technologies et des initiatives de renforcement des capacités par l'intermédiaire de réseaux mondiaux d'experts, tels que le Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable, et de trouver d'autres domaines de coopération Sud-Sud, y compris dans le cadre de l'initiative Main dans la main.

90. On continuera de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de l'aquaculture aux fins d'une intensification durable au moyen d'innovations, de pratiques technologiques optimales, d'une meilleure utilisation des ressources et de l'expansion de la production aquacole grâce à des systèmes à faible consommation d'intrants, intégrés et sans apport de nourriture. Il s'agira à la fois d'établir des manuels techniques et d'agir directement aux niveaux régional et national pour renforcer les capacités et apporter un soutien technique afin de développer des secteurs aquacoles durables, notamment en Afrique et en Asie.

91. L'accent sera également mis sur les innovations visant au développement de l'aquaculture, par exemple les parcs aquacoles et la cogestion de l'aquaculture, ainsi que sur l'encouragement de l'investissement privé nécessaire au succès de ces initiatives.

92. Le développement d'une aquaculture durable est une priorité pour 11 pays dans le cadre du Programme intégré sur les systèmes alimentaires (FSIP) du FEM-8. La FAO collaborera avec ses membres à la préparation des projets à mettre en œuvre à partir de 2025.

### **Priorités pour une gestion durable des pêches**

93. Le travail effectué par la FAO dans le domaine de la pêche contribue à la gestion efficace de toutes les pêches afin de garantir la bonne santé des stocks et de fournir des moyens de subsistance équitables. Conformément à la Feuille de route sur la transformation bleue, il s'agit notamment de mettre en œuvre une approche écosystémique des pêches, d'éliminer progressivement la pêche INDNR et de parvenir à un plein emploi productif et à des conditions de travail décentes dans le secteur.

94. Les domaines techniques spécifiques mis en avant dans le tableau 2 pour 2024-2025 sont légèrement modifiés par rapport à ceux qui ont été approuvés à la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches et traduisent une approche plus consolidée du programme de travail. Il est proposé de supprimer l'AV 2 (Transformation rurale inclusive), étant entendu que l'AP 4 et l'AP 2 comprennent un travail important sur les moyens de subsistance en milieu rural et que les autres DPP nécessitent chacun plus de coordination et de collaboration entre les bureaux et les divisions de la FAO. Cette approche est conforme au principe d'unité d'action de la FAO et à la structure du Cadre stratégique.

Tableau 2: Relation entre les DPP, les cibles des ODD et les domaines techniques mis en avant pour une gestion durable des pêches

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques spécifiques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité des membres et des parties prenantes à mettre en œuvre les instruments internationaux relatifs à la pêche et les mesures régionales de conservation et de gestion (instruments de la FAO et autres).</li> <li>- Accroître la capacité des membres et des organes consultatifs régionaux des pêches et organisations régionales de gestion des pêches à évaluer et surveiller les pêcheries et à établir des rapports à leur sujet, et notamment d'améliorer les rapports sur l'indicateur 14.4.1 des ODD.</li> <li>- Soutenir le développement de technologies et d'innovations halieutiques qui rendent les opérations de pêche plus sûres et atténuent les incidences qu'elles ont sur les écosystèmes.</li> </ul>
AP 4: Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des petits pêcheurs et des travailleurs de la pêche artisanale, notamment les femmes et les jeunes, à participer à la prise de décision, à gérer et à accéder aux ressources et aux services de sorte à développer une pêche durable et de meilleurs moyens de subsistance.</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques	14.4, 15.1, 15.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité des membres et des parties prenantes à mettre en œuvre une gestion efficace de la pêche qui soit conforme à l'approche écosystémique.</li> </ul>

95. La FAO continuera d'aider ses membres, les organisations régionales, les organisations régionales de gestion des pêches et organes consultatifs régionaux des pêches, les organisations internationales et les acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche INDNR, parmi lesquels l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion. Il s'agira notamment d'intensifier la coopération entre organismes dans le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches, ainsi que dans l'application des règles, notamment par une collaboration avec l'OMI, l'OIT, l'OMC et d'autres organisations internationales compétentes.

96. Soutenir la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches reste une priorité de premier ordre pour la FAO. Il s'agit notamment de mettre au point des approches de gestion des pêches dans les contextes où peu de données sont disponibles, de renforcer la collecte et l'analyse des données pour évaluer, gérer et surveiller les pêches et de mettre à jour la méthode d'estimation et de communication des informations concernant l'indice FAO sur l'état des stocks.

97. De même, la FAO continuera de soutenir la mise en œuvre de toutes les sections des Directives PAD, en se concentrant sur les plans d'action nationaux pour la pêche artisanale qui comprennent des mesures de développement des capacités, de renforcement organisationnel, d'amélioration de la résilience face au climat et de gestion responsable de l'environnement à toutes les échelles. S'agissant de la protection sociale et du travail décent, la FAO continuera à développer des connaissances et des orientations mondiales et à aider les pouvoirs publics à renforcer les capacités institutionnelles et la coordination afin d'intégrer les pêcheurs dans les programmes de protection sociale (COFI/2024/INF/14).

98. La pêche dans les eaux intérieures reste une priorité, l'accent étant mis sur des évaluations globales qui permettent de recenser les possibilités offertes et les menaces qui guettent. Il s'agit

notamment de soutenir les bonnes pratiques, y compris celles qui permettent d'augmenter durablement la production, les processus et les services de vulgarisation pour faciliter l'échange de technologies et de connaissances, ainsi que la prise de décision inclusive et équitable envers les femmes et les hommes.

99. Les programmes extrabudgétaires qui favorisent la pêche durable continueront d'être développés. On citera le Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, financé par le FEM et axé sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches thonières et en eaux profondes, ou encore la cinquième phase du Programme AEP-Nansen, financé par la Norvège, qui vise à renforcer la capacité des membres à mettre en œuvre l'approche écosystémique des pêches dans leurs eaux côtières.

100. Le soutien aux unités de pêche est également une priorité pour la FAO. Dans ce contexte, l'Organisation œuvre au renforcement des capacités économiques et administratives des acteurs de la pêche et des capacités mondiales concernant la sécurité en mer (COFI/2024/INF/12), et elle continue de contribuer au partage des connaissances et des innovations en vue de mettre au point des engins et des technologies de pêche qui ont des incidences moins lourdes.

### Priorités pour un commerce et des chaînes de valeur durables

101. La FAO est déterminée à améliorer les chaînes de valeur pour garantir la viabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques. Cela suppose d'augmenter la consommation de poisson par habitant au niveau mondial – en particulier dans le Sud –, de réduire les pertes et les déchets de poisson, de veiller à ce que les pays exportateurs actuels et potentiels puissent se conformer aux exigences des marchés importateurs et d'éliminer les discriminations et les abus tout au long des chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques.

102. Il est proposé de mieux cibler les domaines techniques spécifiques mis en avant concernant le commerce et les chaînes de valeur durables pour 2024-2025, notamment en supprimant le DPP AN 2 (La nutrition au bénéfice des plus vulnérables). Ce domaine prioritaire, par rapport à ceux qui concernent l'aquaculture et la pêche, constitue une approche holistique pour améliorer les chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques et nécessite un large éventail de connaissances spécialisées.

*Tableau 3: Relation entre les DPP, les cibles des ODD et les domaines techniques mis en avant pour un commerce et des chaînes de valeur durables*

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques spécifiques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et appuyer l'élaboration de chaînes de valeur efficaces et inclusives de produits alimentaires aquatiques, qui augmentent la rentabilité et réduisent les pertes de produits alimentaires.</li> <li>- Soutenir l'initiative sur les ports bleus pour améliorer la contribution des ports de pêche à la durabilité économique, environnementale et sociale.</li> <li>- Élaborer des orientations mondiales sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur de produits alimentaires aquatiques afin de soutenir les moyens de subsistance durables et de renforcer la transparence, l'inclusivité et l'équité de genre dans les chaînes de valeur.</li> </ul>
AP 4: Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser des chaînes de valeur transparentes, inclusives et équitables envers les femmes et les hommes.</li> </ul>

AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	- Œuvrer à la reconnaissance des produits alimentaires aquatiques comme un élément clé d'une alimentation saine et nutritive pour tous, mais en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations les plus vulnérables.
AN 3: Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	- Soutenir le renforcement des systèmes de sécurité sanitaire des aliments d'origine aquatique dans les pêcheries afin de protéger les consommateurs et de faciliter les échanges.
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	- Promouvoir et renforcer les capacités concernant les pratiques et les processus visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires dans les chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques.
AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	2.b, 2.c, 10.a, 17.11	- Sensibiliser aux exigences d'accès aux marchés et aux possibilités offertes en la matière, afin d'améliorer l'accès des produits de la pêche et de l'aquaculture aux marchés internationaux.

103. Améliorer les chaînes de valeur permet d'accroître l'offre de produits alimentaires aquatiques et les revenus des travailleurs du secteur, sans même augmenter les niveaux de production. Il faut pour cela disposer des capacités nécessaires à la mise en œuvre du Code de conduite pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans le contexte de la pêche. Cela suppose aussi d'accroître la valeur ajoutée des produits alimentaires aquatiques en valorisant les sous-produits et en adoptant de meilleures techniques après récolte.

104. La FAO continuera d'aider les pays à améliorer les chaînes de valeur en leur apportant un soutien direct, comme celui qu'elle fournit dans le cadre des programmes Fish4ACP et SVC4SIDS, et restera aussi concentrée sur les améliorations des ports au moyen de l'initiative sur les ports bleus.

105. On travaillera à la disponibilité et à l'accessibilité des produits alimentaires aquatiques en améliorant les connaissances et les informations sur les bienfaits nutritionnels de ces produits, en poursuivant les mesures en faveur de l'inclusion d'aliments sains, abordables et nutritifs dans les repas scolaires et en continuant de renforcer les capacités de création de systèmes de sécurité sanitaire des aliments d'origine aquatique.

106. Les solutions de bioéconomie durable peuvent contribuer à la transformation bleue<sup>29</sup>. Elles peuvent prendre la forme de programmes d'alimentation scolaire qui incluent du poisson ou de l'utilisation de sous-produits aquatiques (la peau du poisson, par exemple) pour remplacer le cuir dans la mode ou d'autres secteurs (collagène ou gélatine de poisson, par exemple)<sup>30</sup>. La FAO va déployer ces solutions à plus grande échelle, améliorer la base de connaissances, l'établissement des rapports et la synthèse des enseignements tirés et renforcer les partenariats public-privé sur le terrain.

107. Le projet GLOBEFISH, qui entre dans sa 40<sup>e</sup> année en 2024, se caractérise par un accent renouvelé sur la diffusion d'informations concernant les marchés et les échanges ainsi que sur la transparence pour les petits opérateurs. La FAO donnera également la priorité au soutien à l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, selon que de besoin. Elle continuera à œuvrer en faveur de la transparence sur les marchés mondiaux, en aidant les membres dans le commerce international de leur poisson et produits à base de poisson.

108. Compte tenu des recommandations issues de la 19<sup>e</sup> session du Sous-Comité du commerce du poisson et de la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches, les directives FAO sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture, qui donnent des indications au secteur privé et synthétisent toutes les recommandations figurant dans les instruments internationaux en vigueur, seront établies dans leur version finale et présentées à la prochaine session du Sous-Comité du commerce du poisson, en 2025.

109. Conformément à la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture, de 2021, la FAO continuera à œuvrer en faveur du travail décent et de l'élimination du travail des enfants dans

<sup>29</sup> <https://www.fao.org/3/nn652fr/nn652fr.pdf>.

<sup>30</sup> <https://www.fao.org/fao-stories/article/fr/c/1171688/>.

le secteur. Une étude exploratoire complète sur le travail décent et des orientations révisées sur l'élimination du travail des enfants sont en cours d'élaboration en collaboration avec l'OIT.

### Priorités pour les domaines thématiques transversaux de la pêche et de l'aquaculture

110. Parmi les principales modifications proposées pour ce domaine prioritaire, on citera l'ajout de l'AE 3 (Biodiversité et services écosystémiques), en raison de la nécessité de traiter les enjeux de la gestion intégrée de l'eau et de la biodiversité dans les systèmes alimentaires aquatiques. Il est également mis l'accent sur la clarification de ce que la FAO fait pour améliorer les statistiques mondiales et régionales, comme cela avait été recommandé dans l'évaluation de la contribution de l'Organisation à la réalisation de l'ODD 14. Il faut en outre traiter expressément les enjeux relatifs au changement climatique comme une priorité transversale.

Tableau 4: Relation entre les DPP, les cibles des ODD et les domaines techniques mis en avant pour les questions transversales

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques spécifiques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'amélioration des statistiques mondiales et régionales sur la pêche et l'aquaculture, y compris la mise en place d'un programme mondial de collecte, d'analyse et de gestion des données sur la pêche, et soutenir l'évaluation des stocks halieutiques et la gestion des pêches.</li> <li>- Mettre au point des méthodes et des outils qui permettront d'améliorer la collecte de données sur la pêche et l'aquaculture à petite échelle.</li> </ul>
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité des parties prenantes à définir et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets négatifs que celui-ci a sur les systèmes alimentaires aquatiques.</li> <li>- Veiller à ce qu'il soit systématiquement tenu compte des systèmes alimentaires aquatiques dans les politiques et processus relatifs à l'adaptation au changement climatique.</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques	14.4, 15.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la capacité des membres et des organisations régionales à appliquer la gestion intégrée des ressources en eau pour améliorer la gestion et la gouvernance des systèmes alimentaires aquatiques.</li> <li>- Soutenir l'intégration des systèmes alimentaires aquatiques dans les cadres et accords mondiaux sur la biodiversité.</li> </ul>
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.a, 5.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les approches porteuses de transformation en matière de genre afin de contribuer à une plus large participation des femmes aux processus décisionnels liés à la pêche et favoriser leur accès aux fonctions de direction, aux technologies, aux informations, aux ressources et aux infrastructures.</li> </ul>
AV 4: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des membres et des parties prenantes s'agissant de la préparation du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux catastrophes naturelles, aux crises et aux situations d'urgence, de la réaction de ce secteur à ces événements et de leur rétablissement après ceux-ci.</li> </ul>

111. La collecte, l'analyse, le stockage et la diffusion des données resteront un axe prioritaire d'action et de soutien. Il s'agira notamment d'élaborer des directives pour la collecte de statistiques sur la pêche continentale et sur l'aquaculture (par l'intermédiaire du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches) et de créer des modules permettant de recueillir des données sur les pêches au moyen des enquêtes réalisées auprès des ménages.

112. Le manque de données et d'informations est un gros problème en ce qui concerne les pêches continentales. C'est pourquoi la FAO met à jour une circulaire sur l'état des ressources halieutiques continentales dans le monde, qui donne une vue d'ensemble sur l'état de ces ressources et les tendances en la matière, en mettant l'accent sur leur contribution à la production alimentaire, à la nutrition, à l'emploi et aux avantages économiques.

113. En réponse aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation indépendante de la contribution de la FAO à la réalisation de l'ODD 14, l'Organisation va mettre en place un programme mondial de renforcement des capacités pour améliorer la collecte et l'analyse des données en vue de contribuer aux évaluations et à la gestion des stocks halieutiques, sous réserve de la mobilisation des ressources nécessaires.

114. Le soutien à l'adaptation au changement climatique est intégré dans toutes les mesures relatives à la transformation bleue et joue un rôle dans toutes les actions prioritaires décrites dans la présente section. On veillera en particulier à intégrer les produits alimentaires aquatiques dans le processus de mise à jour des contributions déterminées au niveau national et à ce qu'ils jouent un rôle dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.

115. La FAO continuera également à renforcer la présence des systèmes alimentaires aquatiques dans la mise en œuvre de l'initiative Main dans la main, dans la Stratégie en matière de science et d'innovation et dans le Forum mondial de l'alimentation. Dans le cadre de ce dernier, elle cherchera également à faire participer davantage les jeunes acteurs des systèmes alimentaires aquatiques en vue d'atteindre les objectifs de la transformation bleue.

116. La Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et le Plan d'action y afférent continueront d'éclairer et de soutenir l'intégration des objectifs relatifs à la biodiversité dans la pêche et l'aquaculture. La FAO jouera un rôle clé s'agissant d'aider les membres à mettre en œuvre une série d'accords environnementaux multilatéraux et de suivre les interactions entre ces accords et les instruments internationaux relatifs à la pêche et l'aquaculture en vigueur.

### **Accélérateurs et thèmes transversaux**

117. Pour accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des ODD et concrétiser les *quatre améliorations* (production, nutrition, environnement et conditions de vie) auxquelles elle aspire, la FAO met à profit quatre accélérateurs transversaux – technologie, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – dans toutes ses interventions programmatiques.

118. La FAO continue de tirer parti de son rôle de centre de connaissances pour faciliter le transfert et le développement de *technologies*. Il s'agit notamment de promouvoir l'adoption de technologies qui font gagner en efficacité et atténuent les incidences des opérations de pêche, de renforcer la sécurité et d'améliorer la rentabilité. Les cinq centres de référence de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens et la biosécurité de l'aquaculture continueront d'améliorer la compréhension et d'affiner les pratiques pour prévenir l'accroissement de la résistance aux antimicrobiens. Les technologies numériques de la FAO permettent la collecte et la diffusion d'informations, notamment celles qui concernent la génétique (AquaGRIS), l'informatique (système de données Calipseo), le suivi mondial de la conformité (GIES) et les connaissances avancées (Atlas des pêches).

119. La FAO exploite une série d'*innovations* pour concrétiser la transformation bleue. Ainsi, elle met au point des outils de gestion des pêches dans les contextes où l'on dispose de peu de données, des opérations aquacoles numérisées et automatisées plus efficaces et de nouveaux moyens de transformer et de commercialiser le poisson et les sous-produits de celui-ci. Dans le cadre d'une nouvelle série de publications intitulée *Innovation for Blue Transformation*, la FAO présentera des approches



innovantes, reposant sur des données scientifiques, pour relever les plus grands défis de la transformation bleue.

120. L'approche que l'Organisation suit pour concrétiser la transformation bleue dans les cadres normatifs, les initiatives sociales et le développement des entreprises est éclairée par sa stratégie en matière de science et d'innovation. Les recherches menées dans le cadre du Programme AEP-Nansen, l'élaboration de l'indicateur actualisé sur la durabilité des pêches, les conseils sur l'investissement dans l'aquaculture en milieu désertique et la promotion des plateformes de commerce électronique sont des exemples concrets d'innovations transversales menées par la FAO qui stimulent l'innovation au service de la transformation.

121. La FAO tire parti de son mandat historique en matière de collecte et d'analyse de *données* en développant et en améliorant des systèmes qui permettent de fournir en temps voulu des données utiles aux membres et aux parties prenantes. Elle continuera de mettre au point des outils tels que les bases de données régionales sur les pêches, le Registre mondial des stocks et des pêches, l'indice de l'état des stocks ou encore l'Open ASFA. La base de données du Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries, l'indice actualisé de l'état des stocks et les résultats du questionnaire associé au Code de conduite pour une pêche responsable fournissent les données de base pour les indicateurs 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1 et 14.b.1 des ODD. Il est essentiel, dans le cadre de la transformation bleue, d'améliorer la collecte et les analyses des données.

122. S'agissant des *compléments*, la FAO continue d'œuvrer en faveur de la *gouvernance* afin de créer un environnement favorable à la transformation bleue. Elle facilite les dialogues mondiaux par l'intermédiaire du Comité des pêches et des trois sous-comités de celui-ci et les dialogues régionaux en apportant un soutien spécifique aux organisations régionales de gestion des pêches et organes consultatifs régionaux des pêches. Elle œuvre aussi en faveur de partenariats mondiaux (le Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable, par exemple) et de programmes directs (le Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale et le Programme AEP-Nansen, par exemple) pour renforcer les capacités des institutions aux fins de la transformation bleue dans toute la chaîne de valeur.

123. En ce qui concerne le *capital humain*, la FAO continuera à se concentrer sur la mise en œuvre de ses stratégies relatives à l'égalité des genres, aux peuples autochtones et aux jeunes en vue de favoriser la participation des personnes concernées aux chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques. Le Pôle de formation en ligne de la FAO propose des cours sur divers sujets pertinents pour la pêche et l'aquaculture et la Feuille de route sur la transformation bleue propose des mesures et des interventions directes axées sur le renforcement des capacités humaines.

124. La FAO intègre les thèmes transversaux *égalité des genres, jeunes et inclusion* dans tous ses travaux afin de donner corps au principe qui consiste à ne laisser personne de côté. Ces thèmes se retrouvent également dans la Feuille de route sur la transformation bleue et sont inclus dans la proposition de plan de travail pour 2024-2025 (voir les domaines techniques spécifiques mis en avant dans les tableaux 1 à 4 ci-dessus). Le travail de la FAO concernant ces thèmes transversaux est axé sur le renforcement des capacités organisationnelles et humaines des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables de sorte qu'ils puissent participer efficacement aux processus décisionnels relatifs à la pêche et à l'aquaculture et avoir accès aux ressources (financières et techniques) qui améliorent les moyens de subsistance et renforcent la résilience. Les Directives PAD guident le travail de la FAO sur les thèmes transversaux de la pêche; elles font expressément référence aux diverses actions à mener pour que les jeunes, les femmes et les peuples autochtones participent aux systèmes alimentaires aquatiques durables et puissent profiter de leurs bienfaits. Les directives pour une aquaculture durable, qui en sont au stade de projet et incluent également des mesures spécifiques en faveur des jeunes, des femmes, de l'équité et de l'égalité, devraient fournir un cadre similaire pour l'aquaculture.

125. Pour le prochain exercice biennal, la FAO cherchera à établir un groupe de jeunes concernés par les systèmes alimentaires aquatiques durables sous l'égide de l'Assemblée de la jeunesse du Forum mondial de l'alimentation. Ce groupe pourra formuler des recommandations et proposer des solutions pour améliorer le soutien que l'Organisation apporte aux jeunes dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture. S'agissant de l'égalité des genres, la Division des pêches et de l'aquaculture a mis sur

ped une équipe spécialement chargée d'intégrer cette question dans son travail, et notamment de mettre en œuvre un plan d'action en la matière pour la Division.